



Acte n° 2023C149

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/09/2023

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un(e) délégué(e) de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au sein du Syndicat mixte Val de Saône -Dombes (SCOT) en remplacement de M. Jean-François CHANTELOUBE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L. 5711-1,

Vu les statuts du Syndicat mixte Val de Saône -Dombes (SCOT),

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020C42,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/09/2023,

Le Président rappelle que la CCDSV est membre du Syndicat mixte Val de Saône -Dombes (SCOT). Elle doit donc élire ses représentants au sein de cet organisme. Conformément à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

M. Jean-François CHANTELOUBE, délégué-suppléant de la CCDSV auprès du SCOT, élu par délibération du conseil communautaire n°2020C42, ayant démissionné, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant.

Le président fait état de la proposition du bureau d'élire un(e) nouveau(elle) délégué(e)-suppléant(e) issu(e) du conseil municipal de la commune de Frans, à savoir M. Bernard MANVOY.

Il est fait appel d'autres candidatures éventuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DECIDER** à l'unanimité et conformément à la faculté laissée à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder par scrutin secret à cette nomination ;
- ✓ **D'ELIRE** M. Bernard MANVOY comme délégué suppléant de la CCDSV au Syndicat mixte Val de Saône -Dombes (SCOT).

A Villeneuve, le 21/09/2023



La Secrétaire de Séance,
Sylvie PERMEZEL



Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique : 26/09/2023

